



BON DE COMMANDE

Ce bulletin d'inscription doit être rempli et renvoyé par courrier ou par Fax :
ASFOREST, 4 rue de Gramont, 75002 Paris
Fax. : 01.47.03.49.51

La formation

Titre de la formation : _____

Dates de la formation : _____

Prix HT par stagiaire de la formation : _____

Votre société

Nom de la société : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Téléphone : _____ Fax : _____

E-mail : _____

Personne à contacter : _____

Le participant

Nom et prénom du participant : _____

Age _____

Fonction dans l'établissement : _____

Règlement de la formation

Directement par l'entreprise (rappel de l'adresse de facturation) :

Par un organisme collecteur :

Nom : _____ Interlocuteur : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

J'atteste avoir pris connaissance des conditions générales de vente en page 2.

Date :

Signature et cachet de l'entreprise :



CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Chapitre 1

Dès réception de vos inscriptions, nous vous adresserons une convention de formation professionnelle en double exemplaire. Nous vous demandons de nous en retourner un exemplaire signé à l'adresse suivante : ASFOREST, 4 rue de Gramont, 75002 Paris ou bien par Fax au 01.47.03.49.51.

Nous vous adresserons avant la formation un dossier comprenant une convocation précisant les horaires et le lieu de la formation ainsi qu'un programme de formation à remettre au participant.

Chapitre 2

Nous entendons nos tarifs HT.

Les déjeuners ne sont pas compris dans le prix de la formation (le cas échéant, ils seront prévus dans la convention de formation).

Toute formation entamée sera réglée dans son intégralité.

Vous devez effectuer vous-même votre demande de prise en charge par votre OPCA (type FAFIH, Agefos, etc.). Nous pouvons à votre demande vous fournir le dossier à remplir. N'oubliez pas de nous préciser l'éventuel accord de prise en charge sur votre bulletin d'inscription.

Si vous obtenez une prise en charge partielle de votre formation par votre OPCA, la différence de coût vous sera facturée directement. Si votre OPCA ne prend pas en charge votre formation, nous facturerons à votre entreprise l'intégralité du coût de la formation effectuée.

RAPPEL : La prise en charge de la formation n'est pas systématique. Elle dépend à la fois du statut du participant (salarié, non-salarié) et de la décision de l'organisme collecteur.

Chapitre 3

En cas d'annulation tardive, soit moins de 10 jours ouvrables avant le début de la formation, ou de non présentation au cours, l'intégralité du coût de la séance vous sera facturée.

Chapitre 4

L'ASFOREST ne communique jamais les coordonnées de ses clients à des organismes extérieurs. Vous êtes donc assuré de la totale confidentialité des données que vous nous transmettez lorsque vous procédez à une inscription, ou à une demande de renseignements.